

Miser sur les garderies privées et les milieux familiaux pour améliorer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Clémence Joly, Analyste des politiques

Introduction

C'est avec grand intérêt que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a pris connaissance de la consultation du Ministère de la Famille et des Aînés sur les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). En effet, la FCEI est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) comptant 95 000 membres au pays et 20 000 au Québec. Notre organisation est interpellée par tout ce qui touche le développement et l'essor des petites entreprises. Les PME membres affiliées œuvrent dans tous les secteurs d'activité et sont présentes dans toutes les régions. C'est ainsi qu'elle réunit et qu'elle représente plus de 300 entrepreneurs de garderies privées, subventionnées ou non subventionnées, ainsi que des travailleurs autonomes responsables d'un service de garde en milieu familial.

D'emblée, soulignons que l'actuelle consultation s'inscrit dans une volonté du ministère de « rendre le réseau des SGEE plus efficace et plus accessible, en vue :

- d'assurer l'égalité des chances en facilitant l'accès à des services de qualité, qui garantissent la santé et la sécurité des enfants et favorisent le développement de leur plein potentiel;
- de permettre aux parents de contribuer à l'économie du Québec¹. »

Ce mémoire vise d'abord à identifier les enjeux du milieu entrepreneurial et d'initier une réflexion, avec données de sondage à l'appui, mettant de l'avant des pistes d'actions et des solutions concrètes afin de mieux arrimer les réalités avec les besoins des services de garde au Québec. Nous en profiterons pour faire un bilan de l'actualité entrepreneuriale, de brosser un portrait de ce que vivent les PME québécoises, de leurs défis, de leurs préoccupations, de leurs attentes et autres perspectives d'avenir avec le partage de données de sondages effectués par la FCEI qui tentent de retranscrire, sans filtre, la réalité propre des gens d'affaires au Québec et des gestionnaires de garderies. Les principaux constats sur lesquels il repose et l'expertise reconnue

¹ MFA, document de consultation, page 8, Consultation en ligne : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/cahier-consultation-SGEE.pdf>

de notre organisation nous permettent d'émettre des axes de réflexion et des recommandations à l'égard de mesures et gestes à poser visant à limiter les impacts sur les PME du milieu et sur leur environnement d'affaires. Ces actions pourraient faire une différence pour les entrepreneurs et nous invitons le gouvernement à y porter une attention particulière.

Tout d'abord, la FCEI souhaite souligner la volonté du gouvernement d'améliorer l'accès au réseau des SGEE et d'en revoir ses mécanismes, crée il y a plus de 25 ans, une mise à jour est de mise afin d'en assurer la qualité éducative et son accessibilité. En proposant des mesures favorisant le développement d'une offre privée et complémentaire de qualité, nous sommes persuadés que collectivement nous assurerons un modèle efficace et pérenne des SGEE qui respectera tant les besoins des familles que ceux des entreprises. En effet, notre organisation est impliquée dans ce dossier depuis plus de quinze ans, elle a multiplié les représentations politiques et actions législatives pour porter la voix des entrepreneurs oeuvrant dans les SGEE, notamment lors des auditions publiques sur le projet de loi numéro 126, [Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance](#). De nos jours, elle maintient toujours une relation étroite avec les différents paliers gouvernementaux et agit à titre d'intermédiaire entre le milieu des affaires et les décideurs politiques. C'est pourquoi nous pensons que notre organisation occupe une place privilégiée pour exprimer la cause PME.

La FCEI est favorable à la refonte du système d'accueil et de soutien éducatif, et ce, dans la mesure où cette réforme donne une place aux services de garde privée. En effet, à la lecture du [document de réflexion](#) sur lequel repose cette consultation, la FCEI souhaite qu'au-delà de la bonne volonté du ministère de vouloir améliorer le réseau des SGEE, que les actions qui en découleront ne se fassent pas à l'encontre et au détriment du développement et de la contribution des propriétaires de garderies privées. En effet, un récent sondage² réalisé par la FCEI auprès de ses PME du Québec, tous secteurs d'activité confondus, et comportant aussi des questions spécifiques pour nos membres œuvrant dans les services de gardes privées, révèle un certain nombre de préoccupations à l'égard du réseau des SGEE.

Dans un contexte où plus de [51 063 enfants](#) sont en attente de places, il est essentiel de considérer l'apport indéniable des garderies privées du Québec comme une ressource essentielle à l'offre publique des CPE. Toutefois, l'iniquité envers le système de financement des services de garde, le manque de places, la pénurie de main-d'œuvre qui frappe l'industrie de la petite enfance, creusent l'écart et freinent les possibilités. D'autant plus que les garderies privées sont avant tout des PME qui opèrent avec des responsabilités fiscales, réglementaires et administratives.

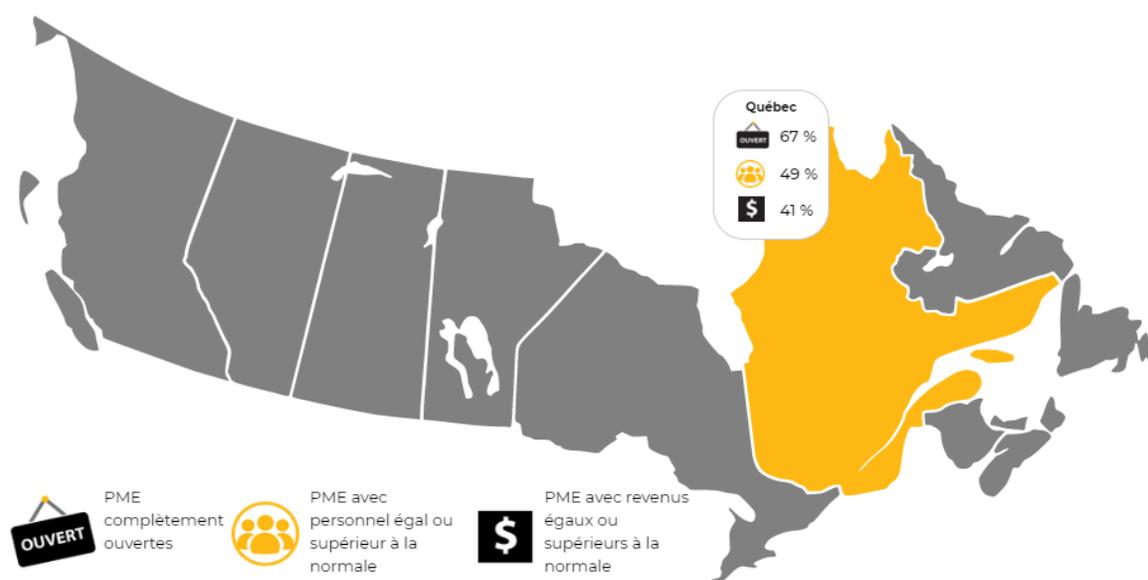
Toutefois, il apparaît essentiel de réaliser en premier lieu un état de la situation des PME dans une actualité postpandémique. Il est à noter de porter une attention particulière à la santé des PME et à la fragilité de l'économie provinciale sortant à peine d'une crise sanitaire mondiale sans précédent.

² FCEI, Les Services de garde éducatifs à l'enfance – juin 2021, résultats finaux du 26 mai au 15 juin 2021, n =666. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 3,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Les PME et la COVID-19

Avant tout, le contexte économique dans lequel les entreprises, aux prises avec la crise de la COVID-19, ont évolué est à prendre en considération. Toutes les industries et toutes les régions du Québec ont été touchées et fragilisées par les mesures et restrictions sanitaires. En date du 11 mai 2021 (figure 1), 67 % des PME québécoises sont complètement ouvertes et seulement 41 % génèrent des revenus égaux ou supérieurs à la normale. Enfin, 49 % des PME ont retrouvé un niveau de personnel égal ou supérieur à la normale.³ Et, précisons qu'à cause de la COVID-19, les entreprises ont été contraintes de s'endetter pour survivre, selon nos estimations, les PME du Québec ont cumulé une dette moyenne de près de 100 000 \$.⁴

Figure 1
Tableau de suivi de la santé des PME



Les impacts de la COVID-19 continuent d'engendrer de véritables préoccupations chez les PME du Québec si bien que 65 % des dirigeants d'entreprises émettent des inquiétudes concernant la possibilité d'une troisième vague (fermetures, restrictions sur les activités commerciales, etc.), les répercussions sur l'économie provinciale, canadienne et/ou mondiale (57 %), les effets sur la santé physique (51 %) et enfin le stress énorme (44 %) que cette pandémie occasionne⁵.

Ce sont donc dans ces conditions socioéconomiques que la FCEI souhaite intervenir dans cette consultation afin de partager le point de vue de ses membres tous secteurs et celui de ses dirigeants de garderies privées dans le but de guider les réflexions du ministère. Les constats, avis et recommandations qui sont émis dans ce mémoire visent à en bonifier l'action gouvernementale de réformer le réseau.

³ FCEI, résultats préliminaires du sondage Votre voix – mai 2021, résultats du 6 au 11 mai, 2021, n = 3 420. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,7 points de pourcentage, 19 fois sur 20. Consultation en ligne : <https://www.jechoisispme.ca/sante/>

⁴ FCEI, L'endettement et la rentabilité des PME : les répercussions de la COVID-19, Rapport de recherche, février 2021, 20 p., Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-02/Endettement-et-la-rentabilite-des-PME.pdf>

⁵ FCEI, Votre Voix, sondage mené du 8 au 30 avril 2021, résultats finaux, 813 répondants, marge d'erreur 3,4 %

Dans la prochaine section, nous porterons l'attention sur les différences structurelles des centres de la petite enfance (CPE) locataires et propriétaires versus les garderies privées

Des disparités de financement

Des écarts toujours d'actualité entre CPE et GPS

La FCEI s'est intéressée au système de financement structurel d'un CPE (locataire et propriétaire) comparativement à celui d'une garderie privée subventionnée (GPS) (voir annexe) opérant dans des conditions similaires : nombre d'enfants, taux d'occupation, etc. L'idée est de mettre en relief l'écart qui subsiste entre les types d'installations alors qu'elles offrent le même service aux enfants. Pour cette analyse, nos calculs se sont basés selon les règles budgétaires 2020-2021 du ministère de la Famille⁶, et la comparaison des écarts de financement se fait uniquement sur les allocations de base.

Même si comparativement aux années précédentes l'écart est réduit⁷, nous constatons que les écarts oscillent entre 4,13 % et 7,64 % cela démontre que les CPE locataires des installations ont un financement supérieur comparativement aux GPS opérant dans des conditions semblables. Devant ce constat, dans un souci d'égalité et d'assurance d'offrir un service équivalent, il faudrait mettre un terme aux écarts de financement.

Commentaire de membres de la FCEI :

« Plus d'égalité entre les modèles de garde. Offrir les mêmes services pour tous les modèles de garderie. »

Nonobstant, même si les financements de base ne révèlent pas des écarts très significatifs, il ne faut pas omettre de prendre en compte l'environnement fiscal auquel les garderies privées sont assujetties, en effet, elles doivent payer diverses taxes qui vont amplifier et agir sur l'inégalité de financement avec les CPE. Même si les écarts pour la prestation de services entre les CPE et les garderies privées ne semblent pas éloquentes, les latitudes financières sont restreintes et soumises à beaucoup plus de pression.

Faut-il bonifier le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants ?

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le montant de la contribution réduite demandée au parent dont l'enfant fréquente un service de garde subventionné est au tarif unique de 8,50 \$ par jour. Selon les informations dans la presse, les places en garderies privées non subventionnées (GPNS) coûtent jusqu'à cinq fois plus cher pour les parents (le prix moyen est de 45 \$ par jour pour Montréal), et demeurent moins accessibles malgré le crédit d'impôt provincial.

Par exemple, pour un couple avec un revenu brut de travail chacun de 39 400 \$⁸ et une contribution de place de garde non subventionnée de 45 \$ par jour, le coût net, après le crédit

⁶ Source MFA, Règles budgétaires pour l'exercice financier 2020-2021 - Centres de la petite enfance et Règles budgétaires pour l'exercice financier 2020-2021 - Garderies subventionnées, Calculs de la FCEI, Consultation en ligne : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-finances/regles-budgetaires-occupation/Pages/index.aspx#2020-2021>

⁷ Mémoire de la FCEI sur le Projet de loi no 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance, novembre 2010, page 4, Consultation en ligne : [file:///C:/Users/clejol/Downloads/007m_f%C3%A9d%C3%A9ration_canadienne_de_l'entreprise_ind%C3%A9pendante%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/clejol/Downloads/007m_f%C3%A9d%C3%A9ration_canadienne_de_l'entreprise_ind%C3%A9pendante%20(1).pdf)

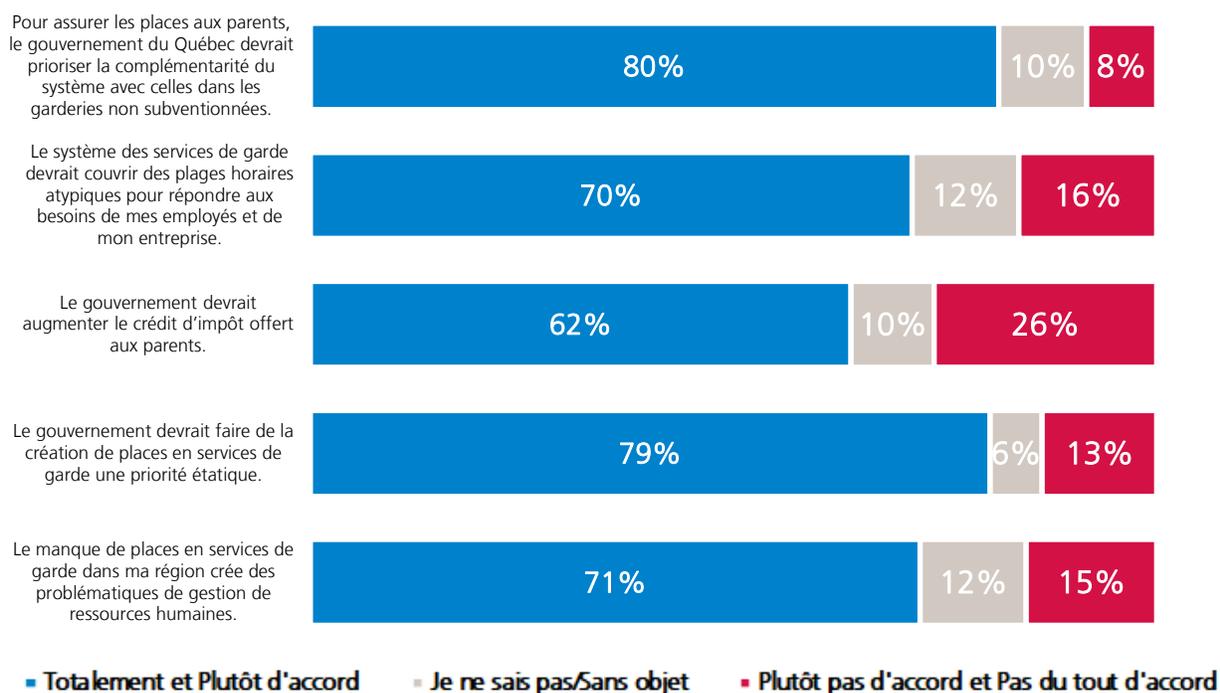
⁸ Institut de la statistique du Québec, Revenu moyen, revenu après impôt, ménages, Québec, 1996-2018, 25 - 44 ans, 2018, Consultation en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-moyen-a-lechelle-du-quebec/tableau/revenu-moyen-revenu-apres-impot-menages-quebec>

d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, est de 17,21 \$ comparativement à celui de la place en service de garde subventionnée qui est de 7,17 \$, totalisant un écart journalier de 10,04 \$. En fait, pour avoir aucune différence entre une place en milieu subventionné d'une place non subventionnée, le coût devrait être de 29,50 \$. L'augmentation du crédit d'impôt pour frais de garde permettrait de réduire significativement les écarts entre le prix réel payé pour une place de garde subventionnée avec celle non subventionnée et ainsi aider les parents à choisir ces lieux pour envoyer leurs enfants plutôt que de prendre une place dans les milieux subventionnés lorsqu'une place se libère.

Pour toutes ces raisons, nous avons jugé important de connaître les opinions des PME du Québec à l'égard des services de garde au Québec ([graphique 1](#)).

Graphique 1

Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants en lien avec les services de garde au Québec ? (en % des réponses)



Force est de constater que 62 % des PME du Québec sont d'accord avec le fait que le crédit d'impôt pour frais de garde doit être augmenté tout comme les entrepreneurs du secteur (72 % voir [graphique 3](#)) qui souhaitent également que ce dernier soit bonifié. Cela permettrait aux garderies d'augmenter leur prix et, par le fait même, d'offrir une meilleure prestation de service. De plus, il est important de rappeler que les GPNS sont soumises aux mêmes exigences que les GPS. Elles aussi se trouvent en situation de pénurie de main-d'œuvre, mais avec beaucoup moins d'outils pour surmonter ce défi. Nous tenons à porter à votre attention que nous développerons en détail chacune des suggestions citées plus haut dans le graphique dans les prochaines sections à venir, mais qu'avant tout :

La FCEI recommande :

- Que le gouvernement du Québec élimine les écarts de financement et agisse sur la parité du financement des services de garde privée subventionnée avec ceux des CPE.
- Que le gouvernement du Québec bonifie le crédit d'impôt pour frais de garde pour réduire les écarts entre le prix réel payé d'une place subventionnée avec celle non subventionnée.

Pénurie de places et pénurie de main-d'œuvre

À l'heure actuelle, chaque installation de services de garde définit ses propres critères d'admission, les soumet au ministère, puis ils sont ensuite intégrés dans la plateforme unique [La place 0-5](#) sur laquelle les parents, à la recherche de place, y inscrivent leur enfant. Le manque de places en services de garde au Québec est un enjeu de taille. Cette situation a un impact aussi sur l'économie comme le précise le **graphique 1** mentionné précédemment, car près de trois propriétaires de PME sur quatre (71 %) affirment que le manque de places crée des problématiques de gestion de ressources humaines (absentéismes, retards, perte d'employés, recrutement de personnel, etc.).

Ici, soulignons que cette pénurie de main-d'œuvre se fait dans un contexte où seulement la moitié des PME (49 %) fonctionnent avec leur personnel égal ou supérieur à la normale, si bien que les besoins de main-d'œuvre vont s'amplifier au fur et à mesure que les entreprises reviendront à fonctionner avec le même effectif qu'avant la crise. Les PME du Québec veulent donc une action forte du gouvernement pour la création de places en services de garde. En effet, 79 % des dirigeants de PME sont d'avis que le gouvernement devrait faire de la création de places une priorité étatique.

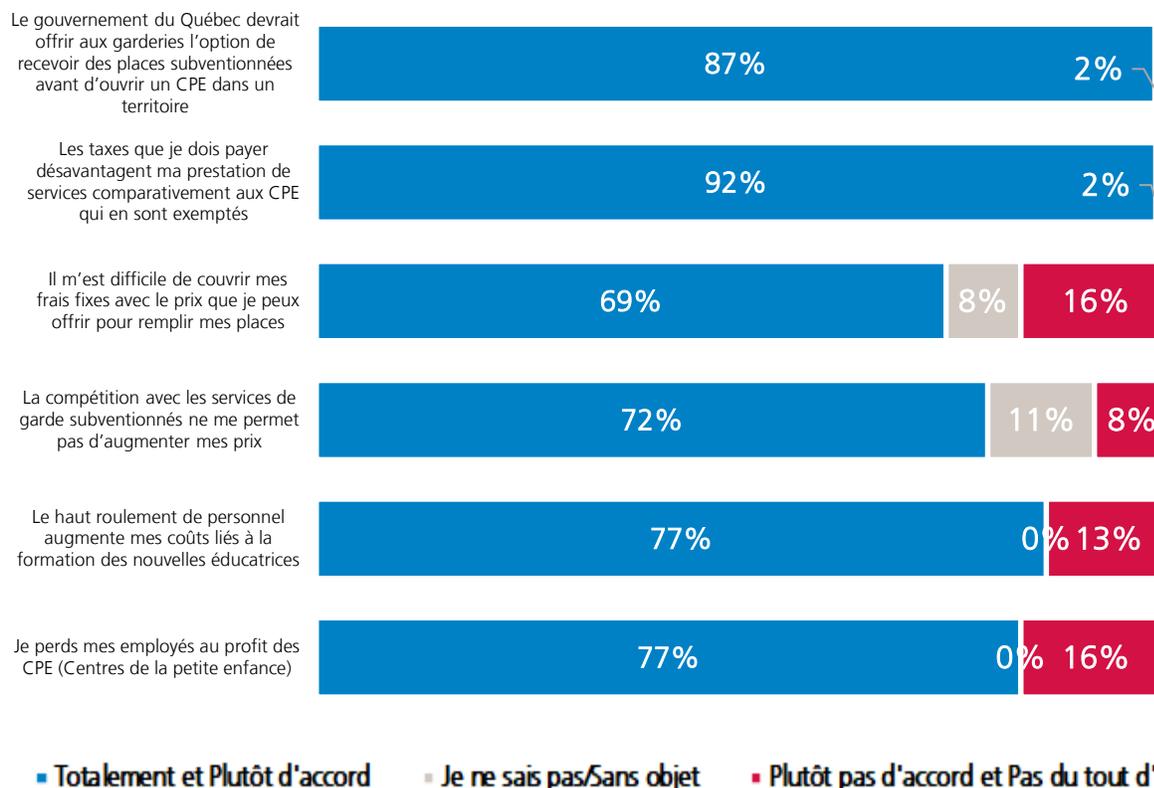
Commentaire de membres de la FCEI :

« Il est important que chaque enfant ait une place en garderie ou que le gouvernement aide les parents à en obtenir une ! Beaucoup de personnes sont aptes à travailler et ne le font pas parce qu'elles doivent rester à la maison pour s'occuper de leur enfant... Donc, cela nuit à l'économie du Québec et à l'éventuelle reprise économique... Beaucoup de personnes se sont réorientées dans un autre domaine et cela fait d'énormes manques dans plusieurs domaines actuellement. »

Les services de garde sont frappés par un manque criant de personnel. Ne pouvant pas offrir les mêmes conditions salariales à leurs éducateurs et éducatrices que leurs homologues CPE, ils ont de la difficulté en termes d'attractivité et de rétention du personnel. Dès lors, nous avons voulu en connaître davantage sur les préoccupations et les réalités propres en posant la prochaine question à nos membres gestionnaires de garderies (**graphique 2**).

Graphique 2

Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants en regard avec vos défis d'entreprise ? (Sélectionner une réponse par ligne) ? (en % des réponses)



Nos données de sondage indiquent que pour 92 % des dirigeants de garderies, les taxes qu'ils paient désavantagent leurs prestations de services comparativement aux CPE qui eux en sont exemptés. Effectivement, les installations privées possèdent le statut juridique d'entreprise privée à but lucratif tandis que les CPE sont un organisme à but non lucratif. Bien que tous deux doivent détenir un permis délivré par le Ministère et qu'elles fournissent les mêmes services, elles ne sont pas égales devant leurs obligations. En effet, les garderies sont assujetties aux taxes foncières, aux taxes scolaires, aux impôts sur le revenu des sociétés, à la TPS/TVQ, etc. Leur cadre financier et fiscal est bien différent de celui des structures publiques.

On y apprend aussi que 77 % de gestionnaires de garderies indiquent perdre des employés au profit des CPE et la même proportion indique que le haut roulement de personnel augmente les coûts liés à la formation de nouveaux éducateurs et éducatrices, en plus de subir des départs à la retraite anticipée ou encore des réorientations de carrière pour tenter d'obtenir des conditions salariales plus élevées.

Par conséquent, le ministère peut agir sur l'image des professions et l'attractivité du secteur de la petite enfance et de ses opportunités d'évolution. Les nouveaux candidats se font rares, une tendance s'est inversée, en effet, auparavant les employeurs avaient le choix parmi de nombreuses candidatures, dorénavant, ce sont les travailleurs qui choisissent leur employeur, où les avantages sociaux et conditions de travail sont devenus les éléments clés qui vont faire pencher la balance. C'est une des raisons pour lesquelles il est essentiel de donner une chance

aux entrepreneurs en mettant en place des mesures qui vont agrandir leur marge de manoeuvre financière pour améliorer leur compétitivité et leur attractivité.

De plus, 72 % des entrepreneurs du secteur affirment également que la compétition avec les installations subventionnées ne leur permette d'augmenter leur prix et 69 % révèlent avoir de la difficulté à couvrir leurs frais fixes notamment le loyer, l'hypothèque, les services publics, les taxes foncières, les taxes sur la masse salariale, l'impôt des sociétés, la TPS/TVQ, et toutes autres factures.

Selon un tout autre sondage de la FCEI⁹ portant sur la pénurie de main-d'oeuvre, près de 63 % des propriétaires de PME, tous secteurs d'activité confondus, ont affirmé avoir de la difficulté à trouver des candidats qualifiés et 38 % sont en quête de personnel technique ou administratif à temps plein. Les entrepreneurs sont confrontés à une série d'obstacles nuisant à leur croissance particulièrement la pénurie de main-d'oeuvre (51 %), le recrutement et rétention de travailleurs qualifiés (43 %) ainsi que la hausse du coût des intrants (41 %). De plus, mentionnons que ce sont 51 % des propriétaires de PME qui doivent travailler plus d'heures en raison de manque d'employés et que 26 % doivent refuser des ventes et des contrats.¹⁰

L'action du gouvernement a toute son importance ici afin de réduire les barrières en donnant les moyens aux petites entreprises. Le gouvernement doit poursuivre les actions et les soutiens en matière de compétences, de formations et de rétentions des travailleurs tout en accompagnant les employeurs dans leurs recherches de candidats. Travailler sur l'attractivité du secteur et de ses professions et utiliser l'immigration comme un levier pour attirer de nouveaux talents doivent être également des thématiques faisant partie intégrante de la réflexion gouvernementale.

Bien qu'il existe des programmes financiers¹¹ pour supporter les SGEE, et que des investissements récents (avril 2021) réalisés de 64 millions de dollars et constitués de sept mesures concrètes¹² soient faits pour répondre à la demande de main-d'oeuvre qualifiée, il appert que d'autres actions soient de mises.

Pour toutes ces raisons, la FCEI émet les recommandations suivantes et réitère celles mentionnées dans son récent [rapport](#) portant sur la pénurie de main-d'oeuvre :

- Que le gouvernement du Québec accentue ses efforts pour valoriser les métiers de la petite enfance et améliorer l'attractivité du secteur.
- Que le gouvernement du Québec accompagne les employeurs pour les aider à trouver les travailleurs disponibles, pour répondre à leurs besoins de formations et de rétentions des employés.
- Que le gouvernement du Québec réduise les taxes sur la masse salariale par une harmonisation du Fonds des services de santé (FSS) et par une diminution graduelle du taux

⁹ Résultats finaux d'un sondage en ligne de la FCEI, Votre voix, auquel 736 membres FCEI du Québec ont répondu entre le 8 et le 30 avril 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,6 %, 19 fois sur 20.

¹⁰ FCEI, Pénurie de main-d'oeuvre : défi de l'heure pour les petites et moyennes entreprises au Québec, rapport de recherche, avril 2021, 16 p. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-04/FCEI_RapportAvril2021_Penurie-de-main-doeuvre-PME.pdf

¹¹ MFA, Consultaion en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/covid-19-aide-supplementaire-de-50-m-pour-soutenir-les-services-de-garde-educatifs-a-lenfance>

¹² MFA, Consultation en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/investissement-de-64-m-pour-repondre-aux-besoins-de-main-doeuvre-qualifiee-dans-les-services-de-garde-educatifs-a-lenfance-30774>

pour les PME, actions qui réduiraient les coûts d'embauche et aideraient les PME à attirer des talents.

- Que le gouvernement du Québec abolisse le critère des heures rémunérées pour les entreprises des secteurs de la construction et des services pour bénéficier de la déduction pour petite entreprise (DPE) et des crédits d'impôt pour attirer des travailleurs expérimentés et éloignés du marché du travail. Ceci donnerait les mêmes conditions pour ces petites entreprises de tirer leur épingle du jeu.

- Que le gouvernement du Québec bonifie l'offre de crédits d'impôts aux entreprises (ex. CI : prolongation de carrière, maintien en emploi des travailleurs d'expérience, formation d'un travailleur à l'emploi d'une PME, projets de transformation numérique, etc.) augmenterait le coffre à outils disponible pour les entreprises pour attirer des employés.

- Que le gouvernement du Québec poursuive et intensifie son plan d'action pour résorber les enjeux de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans le secteur des services de garde.

- Que le gouvernement du Québec agisse au niveau de l'immigration afin d'attirer de nouveaux talents dans la province et ainsi contrer la pénurie de main-d'œuvre.

Les gestes à poser pour bonifier le réseau des SGEE

Agir sur la fiscalité, développer le coffre à outils des installations privées, offrir des programmes de soutien : plusieurs mesures à considérer

Selon nos membres de SGEE, il existe une série de mesures qui pourraient être mises en place pour améliorer leurs situations et leurs conditions d'exercice (graphique 3).

Graphique 3

Quelles actions le gouvernement pourrait-il mettre en place pour améliorer la situation et les conditions d'exercice de votre service de garde ? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)



Assurer une fiscalité des garderies privées similaire à celle des CPE ressort comme action numéro un avec 84 %, en effet, elles doivent payer des charges supplémentaires représentant des dizaines de milliers de dollars et alléger cette lourdeur fiscale permettrait aux employeurs de réaliser de multiples investissements comme dans les équipements et fournitures aux enfants, dans le recrutement de main-d'œuvre manquante, dans la qualification du personnel, dans la bonification des salaires, etc.

Commentaire de membres de la FCEI :

« Les garderies privées paient des impôts au lieu d'utiliser le budget et offrent le service à la société avec 30 à 50 % de moins du coût du CPE. La différence peut être utilisée sur le bien être du personnel. Le secteur privé peut aider à créer de nouveaux endroits là où il y a un besoin, il réagit rapidement, le gouvernement doit coopérer avec eux en réduisant le temps de bureaucratie. »

Cette dernière action est suivie de près (77 %) par le fait de bénéficier d'un meilleur support éducatif avec l'accès à des ressources et autres professionnels de la santé (orthophonistes, psychoéducateurs, etc.), effectivement, indépendamment de leur mode de garde, les enfants bénéficieraient des mêmes services et de l'accompagnement offerts dans le public.

Puis, offrir de l'aide directe aux garderies privées pour la formation et enfin le perfectionnement du personnel (69 %) permettrait d'aider les employeurs à attirer de nouveaux travailleurs, à développer leurs compétences afin qu'ils s'inscrivent durablement dans l'entreprise.

Ensuite, les entrepreneurs du milieu (67 %) souhaitent disposer de programmes visant la construction, l'achat, les améliorations locatives, l'entretien ou la rénovation de bâtiments et d'installations, ces mesures viseraient à moderniser le réseau et à améliorer la qualité des infrastructures et incidemment la prestation de services.

Et qu'en définitive le gouvernement fasse preuve d'une certaine sensibilité à l'égard de la modernisation de la réglementation et de la réduction des formalités administratives (52 %) liées au secteur telles que les amplitudes d'horaires, les horaires atypiques, l'indexation de la contribution de base. Récemment, la révision du processus et de l'optimisation de places en CPE¹³ a permis la réduction significative du nombre d'étapes passant de 17 à 9, nous sommes d'avis que ce type de mesure pourrait être mise en place pour les garderies privées pour répondre plus efficacement aux besoins des familles. À ce propos, nous tenons à rappeler le fardeau que représentent les charges administratives, fiscales et réglementaires, d'ailleurs, le coût total de la réglementation au Québec est estimé à 8,2 milliards de dollars par an et est près de cinq fois plus lourd à porter pour les entreprises de moins de cinq employés.¹⁴

Ces résultats de sondage peuvent orienter la prise de décision du gouvernement pour bien répondre aux besoins des garderies privées et les aider à contribuer au réseau québécois.

¹³ MFA, communiqué de presse, mars 2021, Consultation en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/accessibilite-aux-services-de-garde-educatifs-a-lenfance-un-processus-plus-simple-pour-rendre-disponibles-des-places-plus-rapidement>

¹⁴ FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, rapport de recherche, janvier 2021, 40 p. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Rapport-sur-la-paperasserie-au-Canada-2021.pdf>

Il est certain que si des mesures du gouvernement répondent à ces demandes, cela aura des impacts positifs sur la collectivité.

Commentaire de membres de la FCEI :

« Alléger le fardeau administratif et bureaucratique des gestionnaires en garderies. Les Lois, règlements et fiscalité sont rendus si compliqués que nous n'arrivons plus à gérer la compagnie sans l'aide de professionnels (comptables, fiscalistes, RH, marketing, avocats, informaticiens, etc.). Également, le travail de bureau nous empêche d'être sur le plancher pour éduquer, enseigner, former le personnel et prendre le temps de communiquer avec les employés et les parents. Tranquillement, nous devenons des fonctionnaires et non plus des entrepreneurs de mission pour les générations futures. Nous sommes une garderie subventionnée [...] en affaires depuis 1994. Sans oublier, le nombre exponentiel d'enfants à besoins particuliers (TSA, trouble du langage et comportements, TDAH, etc.) auxquels nous ne pouvons plus offrir de services car les subventions sont insuffisantes et le personnel est à bout de force. »

Nous observons que les services de garde privée veulent disposer des mêmes outils et moyens que l'offre publique. Finalement, il est urgent de reconnaître la contribution incontestable du privé dans l'offre de service de qualité pour nos enfants, leur permettant de bien entreprendre leur vie individuelle et collective. Leur apport est également significatif pour les parents pour leur permettre de se réaliser au travail. Ces personnes ayant une vocation forte pour la petite enfance font - et veulent faire - partie de la solution pour construire un réseau fort des services de garde au Québec.

Miser sur la conversion de places subventionnées plutôt que sur la construction de CPE

Dans un souci d'efficacité, le gouvernement devrait miser sur le secteur privé pour compléter son réseau. Lorsqu'on ouvre de nouveaux CPE dans un quartier, cela ne va pas nécessairement ajouter des places nettes, car il y a des mouvements d'enfants - et de personnels - des garderies privées, notamment les non subventionnées, vers le CPE.

Selon nos données (**graphique 1**), pour assurer les places aux parents, 80 % des entrepreneurs du Québec croient que le gouvernement devrait prioriser la complémentarité du système avec celles dans les GPNS). Au Québec, l'offre privée non subventionnée représente 70 000 places et environ 30 % d'entre elles sont vacantes¹⁵. Il y aurait donc 21 000 places de disponibles. Avec une politique de conversion des places libres, le gouvernement accélérerait la création de places de manière efficiente.

Cette proposition de complémentarité du système est une option qui convient également aux propriétaires de garderies privées. En effet, la presque totalité, 87 % d'entre eux sont d'accord avec le fait que le gouvernement du Québec devrait offrir aux garderies l'option de recevoir des places subventionnées avant d'ouvrir un CPE dans un territoire (**graphique 2**).

Commentaire de membres de la FCEI :

« Tenir compte des garderies privées non subventionnées et leur offrir de devenir subventionnée ou de se transformer en CPE avant de construire un nouveau CPE [...]. Éviter de construire un nouveau CPE dans le même quartier qu'une GPNS. »

Devrait-on couvrir des plages d'horaires atypiques ?

Le guide de consultation comprend une question sur la pertinence de créer des places pour couvrir des plages d'horaires atypiques. La FCEI a posé la question à ses membres et il s'avère que 70 % des PME ([graphique 1](#)) sont favorables à l'idée que les services de garde devraient couvrir des plages atypiques pour offrir plus de flexibilité aux besoins de leurs employés.

La FCEI est donc favorable à cette orientation. Cependant, pour y arriver, assurer la pleine contribution du privé est névralgique. Si l'on crée de nouvelles places en CPE qui viendront prendre des places des employés des garderies privées, il sera plus difficile d'offrir un service à horaires atypiques.

Les actions doivent être posées par le gouvernement pour aider les PME à surmonter la question de la pénurie de main-d'œuvre. Sans talent supplémentaire, les garderies auront de la difficulté à répondre aux besoins. Rappelons que la moitié des dirigeants de PME doivent travailler plus d'heures en raison du manque de personnel. Si l'on n'ajoute pas de nouveaux employés et qu'on ajoute des plages d'horaires à couvrir, ce sera un casse-tête pour plusieurs dirigeants de garderies.

En somme, il faut assurer une meilleure équité dans le système et pour que le système privé puisse répondre à ce nouveau besoin. Il est possible de le faire, mais il faut répondre aux besoins des dirigeants de garderies privées pour que ces derniers puissent participer au succès du réseau actuel et de son avenir, comme par une offre d'horaire atypique.

Pour toutes ces raisons, la FCEI formule les recommandations suivantes :

- Que le gouvernement du Québec priorise les places disponibles dans le réseau privé pour réaliser les objectifs fixés de création de nouvelles places en service de garde.
- Que le gouvernement du Québec favorise la conversion de places disponibles en garderies privées en places subventionnées avant d'envisager la construction de nouveaux CPE.
- Que le gouvernement du Québec poursuive sa réflexion et implique les garderie privées pour voir quelles mesures doivent accompagner les services de garde pour couvrir des plages d'horaires atypiques.
- Que le gouvernement du Québec poursuive ses efforts en matière d'allégement administratif et réglementaire.
- Que le gouvernement du Québec agisse pour que les SGEE privés jouissent des mêmes outils que les CPE.

Conclusion

Pour terminer, nous tenons à saluer que l'actuelle consultation de votre ministère sur le réseau des SGEE est la bienvenue. Cette grande réflexion arrive à point nommé, car les PME croient qu'il est prioritaire de la faire et que les gestionnaires de garderies peuvent et veulent contribuer davantage.

L'amélioration du réseau et de ses mécanismes passe par accorder une plus grande place aux services de garde privée fournissant un service essentiel à la population, aux entreprises et à l'économie du Québec et miser sur eux. Il y aurait 21 000 places de disponibles dans le secteur privé non subventionné et des places sont également disponibles dans les garderies subventionnées. Assurons une meilleure complémentarité du système et misons sur l'offre du secteur privé plutôt que d'augmenter l'écart encore plus en ouvrant trop vite des CPE.

Le gouvernement doit poursuivre les efforts et les investissements pour en contrer les moindres écueils et agir sur les iniquités qui sévissent à l'égard des installations. Les déséquilibres existent et les garderies ne sont pas sur le même pied d'égalité. Sans assurer une équité, nous n'aiderons pas les garderies privées à relever les défis comme celui de la pénurie de main-d'œuvre et, ultimement, cela aura des incidences sur les parents. Donc, équiper équitablement les PME du secteur pour les aider à en relever tous les défis aidera les familles à recevoir un service de qualité pour leurs enfants. Il permettra aux employeurs d'avoir moins de problématiques avec leurs employés et il aidera les employés à pouvoir se réaliser au travail.

À ces égards, la FCEI souhaite que les recommandations énoncées dans ce mémoire soient prises en compte dans l'élaboration d'une nouvelle politique familiale du ministère envers le réseau des SGEE.

Méthodologie

Ce document présente les résultats des sondages suivants de la FCEI :

Les Services de garde éducatifs à l'enfance – juin 2021, résultats finaux du 26 mai au 15 juin 2021, n = 666 répondants membres du Québec. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 3,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20. Et n = 61 répondants gestionnaires de garderies du Québec.

Votre Voix– mai 2021, résultats préliminaires du 6 au 11 mai 2021, n = 3 420. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,7 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

La COVID-19 et votre entreprise – juillet 2020, sondage numéro quinze, mené du 26 juin au 02 juillet 2020, n = 4 502 répondants.

Votre Voix, avril 2021 – résultats finaux du 8 au 30 avril 2021, n = 813 répondants. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 3,4 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Votre Voix, avril 2021 – résultats finaux du 8 et le 30 avril 2021, n = 736 répondants. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,6 %, 19 fois sur 20.

*Lorsqu'on étudie les données sectorielles, il faut garder en tête que la marge d'erreur peut varier en raison du nombre de réponses plus faible. Néanmoins, nous considérons qu'elles offrent une perspective suffisamment intéressante pour les inclure dans le présent mémoire.

Annexe

Tableau 1 – Calcul de l'allocation de base entre CPE locataire, CPE propriétaire et GPS à Montréal

CPE – locataire des installations, basé à Montréal* (*S'applique seulement aux installations locataires, emphytéotes ou propriétaires superficielles)	
Coûts d'occupation des locaux (1 092 \$ x 80 enfants)	87,360 \$
Frais (services administratifs) (2 197,54 \$ x 60 enfants + 1931,52 \$ x 20 enfants)	170,483 \$
Services directs selon les barèmes	787,568 \$
(57,06 \$ / jour x 261 jours x 10 enfants 0-17 mois)	148,927 \$
(35,96 \$ / jour x 261 jours x 60 enfants 18-47 mois)	563,134 \$
(28,93 \$ / jour x 261 jours x 10 enfants 48-59 mois)	75,507 \$
<i>Moins</i>	
Contribution des parents ((8 \$35 / pour 9 mois (75 %) et 8 \$50 /jour pour 3 mois (25 %) x 261 jours x 80 enfants)	175,131 \$
Total	870,279 \$
Allocation de base par enfant par jour (Total / 261 / 80)	41.68 \$
CPE – propriétaire des installations	
Coûts d'occupation des locaux (527,89 \$ x 80 enfants)	42,231 \$
Frais (services administratifs) (2 197,54 \$ x 60 enfants + 1931,52 \$ x 20 enfants)	170,483 \$
Services directs selon les barèmes	787,568 \$
(57,06 \$ / jour x 261 jours x 10 enfants 0-17 mois)	148,927 \$
(35,96 \$ / jour x 261 jours x 60 enfants 18-47 mois)	563,134 \$
(28,93 \$ / jour x 261 jours x 10 enfants 48-59 mois)	75,507 \$
<i>Moins</i>	
Contribution des parents ((8 \$35 / pour 9 mois (75 %) et 8 \$50 /jour pour 3 mois (25 %) x 261 jours x 80 enfants)	175,131 \$
Total	825,151 \$
Allocation de base par enfant par jour (Total / 261 / 80)	39.52 \$
GPS - garderie privée subventionnée	
Coûts d'occupation des locaux (739, 05 \$ x 80 enfants)	59,124 \$
Frais (services administratifs) (2 197,54 \$ x 60 enfants + 1931,52 \$ x 20 enfants)	170,483 \$
Services directs selon les barèmes	754,003 \$
(54,61 \$ / jour x 261 jours x 10 enfants 0-17 mois)	142,532 \$
(34,43 \$ / jour x 261 jours x 60 enfants 18-47 mois)	539,174 \$
(27,70 \$ / jour x 261 jours x 10 enfants 48-59 mois)	72,297 \$
<i>Moins</i>	
Contribution des parents ((8 \$35 / pour 9 mois (75 %) et 8 \$50 /jour pour 3 mois (25 %) x 261 jours x 80 enfants)	175,131 \$
Total	808,479 \$
Allocation de base par enfant par jour (Total / 261 / 80)	38,72 \$
CPE - locataire vs garderie privée subventionnée	
Écart (\$)	2,96
En %	7,64 %
CPE - propriétaire vs garderie privée subventionnée	
Écart (\$)	0,80
En %	2,06 %

Tableau 2 – Écart de financement entre CPE locataire et GPS selon l'emplacement

CPE - locataire des installations, basé dans la Communauté métropolitaine de Québec	
Total	861 879 \$
Allocation de base par enfant par jour (Total / 261 / 80)	41,28 \$
CPE - locataire vs garderie subventionnée	
Écart (\$)	2,56
En %	6,61 %
CPE - locataire des installations, basé en région urbaine	
Total	858 279 \$
Allocation de base par enfant par jour (Total / 261 / 80)	41,11 \$
CPE - locataire vs garderie subventionnée	
Écart (\$)	2,39
En %	6,16 %
CPE - locataire des installations, basé en région centrale	
Total	850 039 \$
Allocation de base par enfant (Total / 261 / 80)	40,71 \$
CPE - locataire vs garderie subventionnée	
Écart (\$)	1,99
En %	5,14 %
CPE - locataire des installations, basé en région ressource	
Total	841 879 \$
Allocation de base par enfant par jour (Total / 261 / 80)	40,32 \$
CPE - locataire vs garderie subventionnée	
Écart (\$)	1,60
En %	4,13 %

Sources : Ministère de la Famille, Règles budgétaires pour l'exercice financier 2020-2021 - Centres de la petite enfance et Règles budgétaires pour l'exercice financier 2020-2021 - Garderies subventionnées - Calculs de la FCEI

Méthodologie tableau 1 et tableau 2

Pour les fins du calcul, les hypothèses que nous utilisons sont les suivantes :

- 1) 80 enfants PCR (places à contribution réduite) : 10 places annualisées 48-59 mois, 60 places annualisées 18-47 mois et 10 places annualisées 0-17 mois;
- 2) 261 jours de garde par année;
- 3) Un taux d'occupation supérieur à 90 % (pas d'optimisation pour la performance);
- 4) Un pourcentage de personnel éducateur formé supérieur ou égal à 64,16 % dans les CPE et garderies. Le facteur d'ajustement pour la qualification est égal à 0;
- 5) Un taux d'absence rémunérée est supérieur ou égal à 15 %. Le facteur d'ajustement pour les absences rémunérées est égal à 0;
- 6) La rémunération horaire moyenne du personnel de garde, des aides-éducatrices et des éducatrices spécialisées de la garderie est égale à 23,08 \$. Le facteur d'ajustement pour la rémunération horaire du personnel éducateur en CPE et GPS est égal à 0;
- 7) Pas de dépense admissible pour les services auxiliaires (dépenses liées à la préparation des repas et des collations, les denrées alimentaires ainsi que les dépenses d'entretien ménager et paysager, le déneigement et l'achat de petit équipement).

Puis, selon la région où se situe l'installation, le montant maximal est de :

- 1 092 \$ par place annualisée dans l'agglomération de Montréal
- 987 \$ par place annualisée pour la Communauté métropolitaine de Québec
- 942 \$ par place annualisée dans les régions urbaines
- 839 \$ par place annualisée dans les régions centrales
- 737 \$ par place annualisée dans les régions ressources.

Sommaire des recommandations

- Que le gouvernement du Québec élimine les écarts de financement et agisse sur la parité du financement des services de garde privée subventionnée avec ceux des CPE.
- Que le gouvernement du Québec bonifie le crédit d'impôt pour frais de garde pour réduire les écarts entre le prix réel payé d'une place subventionnée avec celle non subventionnée.
- Que le gouvernement du Québec accentue ses efforts pour valoriser les métiers de la petite enfance et améliorer l'attractivité du secteur.
- Que le gouvernement du Québec accompagne les employeurs pour les aider à trouver les travailleurs disponibles, pour répondre à leurs besoins de formations et de rétentions des employés.
- Que le gouvernement du Québec réduise les taxes sur la masse salariale par une harmonisation du Fonds des services de santé (FSS) et par une diminution graduelle du taux pour les PME, actions qui réduiraient les coûts d'embauche et aideraient les PME à attirer des talents.
- Que le gouvernement du Québec abolissent le critère des heures rémunérées pour les entreprises des secteurs de la construction et des services pour bénéficier de la déduction pour petite entreprise (DPE) et des crédits d'impôt pour attirer des travailleurs expérimentés et éloignés du marché du travail. Ceci donnerait les mêmes conditions pour ces petites entreprises de tirer leur épingle du jeu.
- Que le gouvernement du Québec bonifie l'offre de crédits d'impôts aux entreprises (ex. CI : prolongation de carrière, maintien en emploi des travailleurs d'expérience, formation d'un travailleur à l'emploi d'une PME, projets de transformation numérique, etc.) augmenterait le coffre à outils disponible pour les entreprises pour attirer des employés.
- Que le gouvernement du Québec poursuive et intensifie son plan d'action pour résorber les enjeux de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans le secteur des services de garde.
- Que le gouvernement du Québec agisse au niveau de l'immigration afin d'attirer de nouveaux talents dans la province et ainsi contrer la pénurie de main-d'œuvre.
- Que le gouvernement du Québec priorise les places disponibles dans le réseau privé pour réaliser les objectifs fixés de création de nouvelles places en service de garde.
- Que le gouvernement du Québec favorise la conversion de places disponibles en garderies privées en places subventionnées avant d'envisager la construction de nouveaux CPE.
- Que le gouvernement du Québec poursuive sa réflexion et implique les garderies privées pour voir quelles mesures doivent accompagner les services de garde pour couvrir des plages d'horaires atypiques.
- Que le gouvernement du Québec poursuive les efforts en matière d'allègement administratif et réglementaire.

Miser sur les garderies privées et les milieux familiaux pour améliorer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

- Que le gouvernement du Québec agisse pour que les SGEE privés jouissent des mêmes outils que les CPE.